

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 6 juillet 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 6 juillet 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absent :

Le conseiller Marco Tanguay

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller Daniel Poudrier

2015-234TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 8.7 Projet d'implantation d'un centre d'affaires et de congrès - Choix d'une proposition;
- 11.3 Vente du lot 4 158 079 du Cadastre du Québec à Mme Myriam Fortin et M. Jérôme Dubois;
- 20.9 Adoption du premier projet de règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 20.10 Avis de motion (projet 2015-16-PIIA);

Et en retirant le point suivant :

- 8.4 Acquisition d'un camion épandeur à 10 roues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

2015-235TM EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 15, 29 et 30 juin 2015 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 15, 29 et 30 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

2015-236TM ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 15, 29 et 30 juin 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller François Madore soit nommé au poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Appalaches, pour une durée d'environ quatre (4) mois et ce, à compter du 6 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Nomination de M.
François Madore au
sein du Comité de
formation

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur François Madore relativement à la participation au Comité de formation ;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

2015-238TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller François Madore soit nommé à titre de membre du Comité de formation de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 1867, rue Notre-Dame Est;
- La propriété située au 1307, 11e Avenue;
- La propriété située au 254, rue Beauséjour.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 1307, 11e
Avenue

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-048 concernant l'immeuble situé au 1307, 11^e Avenue a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à diminuer la marge de recul en cour avant à 2,36 mètres lorsque prescrite à 4 mètres;

2015-239TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 mai 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-048, relativement au lot numéro 4 384 947 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 1867, rue
Notre-Dame Est

2015-240TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-047 concernant l'immeuble situé au 1867, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 0,6 mètre la marge de recul latérale lorsque prescrite à 1 mètre, afin de permettre la construction d'un nouveau garage détaché;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 mai 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-047, relativement au lot numéro 4 385 378 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 254, rue
Beauséjour

2015-241TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-053 concernant l'immeuble situé au 254, rue Beauséjour a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 130 mètres carrés la superficie des bâtiments complémentaires lorsque prescrite à 110 mètres carrés et à réduire à 0,6 mètre la marge de recul latérale de l'abri d'auto attenant prescrite à 1 mètre;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 mai 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-053, relativement au lot numéro 4 384 688 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet de
rénovation au 244,
rue Notre-Dame Est

2015-242TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-060 concernant la propriété située au 244, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à :

- remplacer les deux portes du balcon avant du bâtiment principal par des portes en PVC ornées d'une fenêtre à guillotine chacune;
- remplacer les portes des deux balcons à l'arrière du bâtiment principal au premier et deuxième étage par des portes en PVC ornées d'une fenêtre à guillotine chacune;
- remplacer la porte d'entrée du côté gauche de la façade avant du bâtiment principal par une porte en PVC ornée d'une imposte et d'une fenêtre givrées;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte partiellement les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE la valeur patrimoniale de ce bâtiment est supérieure et que les portes avec imposte et les fenêtres à guillotine sont des caractéristiques architecturales à préserver;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-060 soit accepté à la condition de conserver le carrelage dans les vitres pour les portes au balcon sur la façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet
d'enseignes au 58,
rue Notre-Dame
Ouest

2015-243TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-062 concernant la propriété située au 58, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer deux enseignes, une première pour la gare d'autobus et une seconde pour la buanderie;

ATTENDU QUE l'enseigne de la gare sera en PVC avec relief et qu'elle sera fixée perpendiculairement au mur et éclairée par réflexion;

ATTENDU QUE l'enseigne de la buanderie sera du même style;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-062 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Plan-projet de
construction au
535, rue
Beaumanoir

2015-244TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-063 concernant la propriété située au 535, rue Beaumanoir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur est constitué de vinyle gris et de briques de couleur *blanc coquille*, dont la toiture en bardeaux d'asphalte, le cadre des fenêtres et les coins de l'immeuble sont noirs;

ATTENDU QUE le plan-projet prévoit la conservation d'une lisière d'arbres à l'arrière et sur les côtés;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-063 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-
Plan-projet de
construction au
500, rue
Beaumanoir

2015-245TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-064 concernant la propriété située au 500, rue Beaumanoir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement de la façade avant est en clin de bois et celui des façades latérales et arrière est en vinyle;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-064 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8-
Modification du
schéma
d'aménagement -
Îlot déstructuré

2015-246TM

ATTENDU la décision numéro 221910 rendue par la CPTAQ le 23 mars 1995, autorisant le lotissement, l'aliénation ainsi que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit la construction de résidences, un terrain contenant une superficie approximative de 170 400 pieds carrés (15 830 mètres carrés) connu comme faisant partie du lot 10B, rang 5, du cadastre du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford (une partie du lot 4 603 050);

ATTENDU QUE la rue du Collège se termine en cul-de-sac à la limite ouest de la propriété dont le numéro de matricule est 4912-63-2309;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite prolonger cette rue jusqu'au boulevard Frontenac Est;

ATTENDU la présence du réseau d'aqueduc et d'égout municipal sur cette rue;

ATTENDU QU'il serait possible de prolonger ce réseau afin de desservir cette propriété;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans l'îlot déstructuré numéro 001-084;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches n'autorise pas la construction de nouvelles rues dans l'îlot déstructuré 001-084;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à modifier ses règlements

d'urbanisme afin de les rendre conformes à la modification apportée au schéma, le cas échéant;

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines transmette à la MRC des Appalaches une demande de modification de son schéma d'aménagement révisé, afin de permettre la construction de nouvelles rues dans une partie de l'îlot déstructuré 001-084.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat de
réfection de la
voirie, pose d'égout
pluvial et pose de
deux entrées de
service rue
Monfette Est

2015-247TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réfection de la voirie, la pose d'égout pluvial et la pose de deux entrées de service sur la rue Monfette Est;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
Cité Construction TM inc.	116 915,10 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	121 651,15 \$
Sintra inc.	152 800,00 \$
Grondin Excavation inc.	169 200,00 \$
T.G.C. inc.	266 985,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Cité Construction TM inc.** les travaux de réfection de la voirie, la pose d'égout pluvial et la pose de deux entrées de service sur la rue Monfette Est pour la somme de 116 915,10 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de l'année 2015;

QU'une somme de 44 750 \$ provenant du surplus accumulé de la Ville soit affectée au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Adhésion au
regroupement
d'achat de pneus

2015-248TM

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec offre à la Ville de Thetford Mines d'adhérer au regroupement d'achats de pneus pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 (3 ans) par l'adoption d'une résolution;

ATTENDU les besoins de la Ville relatifs à l'acquisition de pneus;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme son adhésion au regroupement d'achats de pneus de l'UMQ (DAR-PNEUS 2016-2019) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 proposé par l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat de
réfection de la rue
Saint-Georges

2015-249TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réfection de la rue Saint-Georges;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Les Constructions de L'Amiante inc.	273 919,30 \$
T.G.C. inc.	373 918,00 \$
Germain Lapalme & Fils inc.	420 559,30 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Les Constructions de L'Amiante inc. les travaux de réfection de la rue Saint-Georges, pour la somme de 273 919,30 \$, taxes applicables en sus, le tout payable à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 533.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Acquisition d'un
camion épandeur à
10 roues

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8.5-
Octroi du contrat de
construction de
murets de
protection de la
Rivière Bécancour

2015-250TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la construction de murets de protection de la rivière Bécancour;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Cimota inc.	46 400 \$
Maurécon inc.	62 600 \$
Lambert & Grenier inc.	74 600 \$
Cité Construction TM inc.	84 440 \$
Deric Construction	95 990 \$
Construction & Expertise PG	124 500 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Cimota inc.** les travaux de construction de murets de protection de la rivière Bécancour, à la condition que les travaux soient complétés avant le 15 septembre 2015, le tout pour la somme de 46 400 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 533,

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'émission du certificat d'autorisation des travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Octroi du mandat à
Roche Ltée,
Groupe-conseil -
Étude concernant
les résultats
d'analyse de l'eau

2015-251TM

ATTENDU le projet d'alimentation en eau potable et la nécessité de procéder à des analyses supplémentaires;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, en date du 10 juin 2015 pour réaliser ces travaux;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution 2002-132TM et précisé par la résolution 2010-499TM, la Ville confie à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, le mandat de réaliser une étude sur la concentration de trihalométhanes dans le réseau de distribution d'eau potable, le tout pour une dépense de 6 500 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-
Projet
d'implantation d'un
centre d'affaires et
de congrès - Choix
d'une proposition

2015-252TM

ATTENDU le processus d'appel d'offres pour l'implantation d'un centre d'affaires et de congrès dans un complexe hôtelier sur le territoire de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes, en deux phases successives;

Nom du proposant	Phase 1	Phase 2	Pointage / 480
Complexe hôtelier la Cache du domaine inc.	X	X	364.4
Centre des congrès TM	X	X	Non conforme
Constructions Richard Cliche	X	X	Non conforme
Sodéroc Immobilier	X		Non conforme

ATTENDU l'analyse réalisée par un comité de sélection en fonction des exigences indiquées dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'offre déposée par Complexe hôtelier la Cache du domaine inc. répond aux attentes du Conseil;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 juin 2015;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'obtenir une aide financière relative à la construction d'un centre d'affaires et de congrès;

ATTENDU QUE jusqu'à ce jour, la Ville n'était en mesure d'identifier ni le site ni l'allure géométrique du projet et que ces éléments sont essentiels au traitement des demandes d'aide financière déjà présentées;

ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière est essentielle à la réalisation de ce projet;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 juin et 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, conditionnellement à l'octroi d'une aide financière provenant des gouvernements provincial et fédéral jugée satisfaisante par le Conseil, la Ville de Thetford Mines réalise le projet d'implantation d'un centre d'affaires et de congrès dans un complexe hôtelier;

QUE, le cas échéant, la Ville de Thetford Mines accepte l'offre de la société Complexe hôtelier la Cache du domaine inc. de faire l'acquisition d'une parcelle du lot numéro 5 578 407 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 586 mètres carrés au prix de 0 \$;

QUE, le cas échéant, la Ville accepte le concept architectural proposé par la société Complexe hôtelier la Cache du domaine inc. pour l'implantation d'un centre d'affaires et de congrès dans un complexe hôtelier;

QUE, le cas échéant, la Ville accepte les modalités proposées par la société Complexe hôtelier la Cache du domaine inc. pour l'exploitation du centre d'affaire et de congrès, soit une durée de 40 ans et le versement d'une redevance annuelle totale de 2 000 \$;

QUE, le cas échéant, le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'exploitation du centre d'affaires et de congrès et tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1- ATTENDU la demande d'engagement au programme de supplément au loyer avec le programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec présentée par le groupe Engagement au Programme de supplément au loyer ressources techniques Beauce-Appalaches;

ATTENDU QUE la demande consiste en l'ajout de douze (12) unités subventionnées à même les unités existantes de l'Édifice le Diamant;

2015-253TM

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 1^{er} juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR	le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines signifie à la Société d'habitation du Québec son intention de préparer et d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour le projet d'ajout de douze (12) unités subventionnées à même les unités existantes de l'Édifice le Diamant présenté par l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines, et prévoyant un engagement à participer au Programme de supplément au loyer en assumant 10 (%)

des coûts pour une période de cinq (5) ans pour cent pour cent (100%) des unités du présent projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-
Vente du lot n° 5
205 071 à Gaz
Métro
2015-254TM

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot n° 5 205 071 du cadastre du Québec, adjacent au terrain du Centre récréatif du secteur Robertsonville;

ATTENDU l'option d'achat pour ce terrain formulée par Gaz Métro en date du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE Gaz Métro a installé sur ce terrain un poste de détente nécessaire au bon fonctionnement du réseau de distribution de gaz naturel;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines cède à Société en commandite Gaz Métro, le lot numéro 5 205 071 du cadastre du Québec, d'une superficie de 40 mètres carrés, pour la somme de 1 000 \$, taxes applicables en sus, le tout conformément aux termes du projet de contrat rédigé par M^e Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 27 avril 2015;

QUE les frais, honoraires, publication et copies des présentes soient entièrement assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3-
Vente du lot n°4
158 079, voisin du
801, rue Létourneau
2015-255TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot numéro 4 158 079 du cadastre du Québec, voisin du 801, rue Létourneau;

ATTENDU l'offre d'achat reçue pour ce terrain en date du 2 juillet 2015;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 8 juin et 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville cède à madame Myriam Fortin et monsieur Jérôme Dubois le lot numéro 4 158 079 du cadastre du Québec, d'une superficie de 80 mètres carrés, pour une somme de 1 000 \$ taxes incluses, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^e Sophie Dion, notaire et transmis en date du 3 juillet 2015;

QUE les frais, honoraires, publications et copies de cette vente soient assumés par l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche de M.
Martin Bizier au
poste d'agent
d'approvisionnement
et de la gestion
des stocks

ATTENDU la vacance au poste d'agent d'approvisionnement et de la gestion des stocks au Service des ressources financières de la Ville;

ATTENDU le processus de dotation prévu aux articles 21 et suivants de la convention collective;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

2015-256TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 1^{er} juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Martin Bizier soit nommé au poste d'agent d'approvisionnement et de la gestion des stocks au Service des ressources financières, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Bizier soient ceux décrits à la convention collective de travail intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques -
Mai 2015

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de mai 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2015;

2015-257TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 259 391,67 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - **GREFFE**

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1-
Autorisation de
demande de CA et
engagement -
Développement
domiciliaire SEPP
2015 - Rue Denis

ATTENDU le projet de construction de la rue Denis dans le secteur Black Lake;

ATTENDU la nécessité d'adopter une résolution pour chaque projet requérant une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE cette résolution doit aussi confirmer l'engagement de la Ville de Thetford Mines à soumettre au MDDELCC, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère pour le projet;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, la demande pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour le projet de *Développement domiciliaire SEPP 2015 - rue Denis* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

2015-258TM

QUE la Ville confirme également son engagement à soumettre à ce même ministère, lorsque les travaux autorisés par celui-ci dans le cadre du projet auront été complétés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux qui ont été réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

18.1-
Nomination d'un
membre et
renouvellement du
mandat de 4
membres du CCU

2015-259TM

ATTENDU QUE le mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se terminait le 30 juin 2015;

ATTENDU la nécessité de renouveler le mandat de quatre membres du CCU;

ATTENDU l'application du *Règlement portant sur le Comité consultatif d'urbanisme*;

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Gérard Grenier soit nommé à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} juillet 2015;

QUE les mandats de messieurs Yves Bergeron, François Madore, Renaud Vallières et Pierre Côté soient renouvelés pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 -

LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Modification à
l'entente
intermunicipale en
matière de loisirs
avec Adstock

2015-260TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines et la municipalité d'Adstock ont conclu une entente intermunicipale en matière de loisirs et de culture;

ATTENDU QUE la municipalité d'Adstock souhaite bonifier les avantages qu'elle offre à ses résidents pour les activités offertes par la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'entente intermunicipale entre la municipalité d'Adstock et la Ville de Thetford Mines concernant le paiement des coûts d'inscription aux activités offertes par le Service des loisirs et de la culture pour les résidents d'Adstock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du projet
de règlement
amendant le Plan
d'urbanisme (projet
n° 2015-57-PU)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement pour amender le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de modifier le plan d'affectation des sols dans le secteur de la rue St-François, dans le secteur de la rue Bonneville et du secteur de la rue Mooney Ouest soit adopté et que le numéro 2015-57-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 17 août 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du projet
de règlement
amendant le
Règlement de
zonage (projet n°
2015-104-Z)

*Le conseiller Jean-François Morissette quitte momentanément la salle à 20h54
Le conseiller Jean-François Morissette reprend son siège à 20h54.*

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement pour amender le Règlement de zonage no 148 dans le but de modifier les limites de certaines zones, de permettre les fermes d'agrément à certaines conditions et d'harmoniser certaines dispositions soit adopté et que le numéro 2015-104-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 17 août 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du projet
de règlement
amendant le
Règlement de
construction (projet
n° 2015-03-C)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QU'un projet de règlement pour amender le Règlement de construction n° 150 dans le but de modifier les dispositions relatives aux fondations soit adopté et que le numéro 2015-03-C y soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 17 août 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 144 rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

2015-263TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n° 546
(emprunt au fonds
de roulement)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 546 et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Hélène Martin
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement no 546 intitulé *Règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 600 750 \$ afin de neutraliser l'effet des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, prévus pour 2015* soit adopté comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

2015-264TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
Règlement n° 547
(infrastructures
Black Lake)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 547 et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette
la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement no 547 intitulé *Règlement numéro 547 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable du secteur Black Lake, comprenant notamment la mise aux normes des systèmes d'automatisation, le remplacement du centre de contrôle des moteurs, la rénovation d'un bâtiment technique et son aménagement extérieur, le déplacement de câbles de fibre optique et la mise aux normes de la mécanique des procédés dans les différents réservoirs du réseau*, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

2015-265TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Avis de motion
(projet n° 2015-57-
PU)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le Plan d'urbanisme no147 dans le but de modifier le plan d'affectation des sols dans le secteur de la rue St-François, dans le secteur de la rue Bonneville et du secteur de la rue Mooney Ouest, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement no 2015-57-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

20.7-
Avis de motion
(projet n° 2015-03-
C)

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le *Règlement de construction* n° 150 dans le but de modifier les dispositions relatives aux fondations, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-03-C.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.8-
Avis de motion
(projet n° 2015-16-
PC)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le Règlement sur les permis et certificats n° 151 dans le but de modifier les tarifs applicables aux certificats d'autorisation temporaires pour la vente et l'achat de marchandises et aux permis autorisant la tenue d'un encan, le tout conformément aux termes du projet numéro 2015-16-PC.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

20.9-
Adoption du projet
de règlement
amendant le
Règlement sur les
PIIA (projet n°
2015-16-PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QU'un projet de règlement pour amender le *Règlement sur les P.I.I.A.* numéro 212, dans le but d'assujettir les bâtiments institutionnels et industriels d'intérêt des zones 2724C et 2725I aux dispositions du règlement, soit adopté et que le numéro 2015-16-PIIA lui soit attribué.

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 17 août 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10-
Avis de motion
(projet n° 2015-16-
PIIA)

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le *Règlement sur les P.I.I.A.* numéro 212, dans le but d'assujettir les bâtiments institutionnels et industriels d'intérêt des zones 2724C et 2725I aux dispositions du règlement, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-16-PIIA.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Demande d'aide financière.
- 2) Surplus accumulé de la Ville.
Travaux sur le boulevard Ouellet.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h07

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj